

Il le frappe et l'enferme dans son coffre : 3 ans de prison



| Publié le 25/10/2021 à 00:00

Le tribunal du Hainaut, section de Mons, a rendu son jugement dans une étrange affaire de coups et de détention arbitraire qui s'est déroulée dans les Honnelles... Le prénommé Kader est coupable de coups, menaces et détention arbitraire. Dominique, son complice, est lui aussi devant le tribunal.

Kader a été condamné à 3 ans, sans sursis vu son état de récidive. Son complice Dominique a été vu, restant inactif alors que Michaël se faisait solidement tabasser : il écope d'un an avec sursis pour abstention coupable de s'être porté à son secours.

Lors du procès, prévenus et parties civiles ont donné des versions contraires. Les prévenus ont, en vain, tenté de faire croire au tribunal que la victime mentait, et que les témoins qui ont évoqué la scène de coups sur l'avenue du Haut Pays à Fayt-le-Franc, n'étaient pas fiables. Reste que l'enjeu de tout ceci laisse pantois ! Outre qu'il porte une balafre de 4 centimètres à la joue, Michaël souffre toujours de séquelles psychologiques... Entre les versions des prévenus, rapportées par leurs défenseurs Mes Discepoli et Fricke, et celle de Michaël explicitée par Me Radelet, le tribunal a tranché en faveur de ce dernier.

Il appelle sa femme depuis le coffre

Le 30 juin 2020, au volant de sa Mercedes, Kader se rend chez Michaël : il le prend en charge de même que Dominique, voisin de ce dernier. Objectif : travailler dans sa prairie de Boussu, où il a des agneaux. Mais on boit plusieurs verres en chemin. Et c'est ainsi qu'à hauteur de Fayt-le-Franc, Kader stoppe sa voiture, ayant entendu Michaël, passager arrière, dire quelque chose de déplaisant à Dominique.

Deux riverains témoigneront : sur le bord de la route, ils voient un homme costaud, Kader, conducteur de la Mercedes, prendre Michaël par le cou et le faire tomber au sol. Il hurle à sa victime de répéter ce qu'il vient de dire à Dominique.

Il est là, l'enjeu ! Et ce dernier est là, bras ballants, laissant l'autre tabasser Michaël.

Michaël est mis dans le coffre de la Mercedes, d'où il appelle son épouse à 20h10 : il lui dit ce qu'il lui arrive, et qu'il ignore quand il rentrera. La conversation se coupe, l'épouse le rappelle, sans succès, puis avise la police en désespoir de cause.

Même si les témoins ne l'ont pas vu, le tribunal établit que Michaël reçoit un coup de lame à la joue. Kader l'emmène chez sa sœur infirmière : elle lui met un pansement, mais conseille de l'emmener à l'hôpital. Il est 21h30 quand le cauchemar de Michaël prend fin : il est aux urgences de Warquignies. « Si tu parles à la police, j'égorge ta femme et tes enfants », lui a dit Kader. Voilà pour la menace !

Le tribunal a dû confronter les versions de chacun... pour arriver à cette vérité judiciaire. Kader et Dominique ont accepté d'emmener Michaël à l'hôpital à condition qu'il dise que sa blessure à la joue, il se l'était faite en tombant d'une remorque, le visage heurtant le tranchant d'une plaque de métal. Le tribunal n'en croit rien.